



Compte rendu de la conférence préalable à la soumission des propositions pour la Revue Additionnelle de la Qualité des Données

Date et heure : 10 novembre 2023 à 15 heures

Lieu : Salle de conférence du Procurement Agent de MCASII

Participants :

Pour MCA-Sénégal II :

- Madame Arame Ndiaye FALL, Directrice de la Passation des Marchés ;
- Dr Marème Ndoye KANE : Directrice du Suivi, Évaluation et Analyses Économiques (DSEAE) ;
- Ibrahima BA, Manager à la DSEAE ;
- Ndèye Awa FAYE, Manager, Direction Passation de Marchés ;
- Moussa SOW: Senior Procurement Specialist / DT-Global.

Pour les Consultants en ligne :

- **MAZARS Consulting**

1. INTRODUCTION

Le présent compte rendu fait suite à la réunion de pré-soumission relative à la Demande de Propositions pour la Revue Additionnelle de la Qualité des Données.

La réunion s'est tenue en ligne et a été présidée par la Directrice de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II.

Après avoir introduit l'objet de la réunion et souhaité la bienvenue aux représentants des Firmes de Consultants et il leur a été demandé de décliner le nom des firmes qu'ils représentent.

Mme Arame FALL, Directrice de la Passation des Marchés a expliqué la procédure de déroulement de la conférence préalable et a indiqué que les présentations seront faites successivement par le Projet et par le Procurement Agent.

2. PRESENTATION PAR LA DIRECTION DU SUIVI-EVALUATION ET DES ANALYSES ECONOMIQUES

La présentation sera articulée autour des points suivants :

- Présentation du Compact ;
- Présentation de la Direction Suivi-Évaluation et Analyses Économiques ;

- Présentation de la mission objet de la Demande de Propositions ;
- Rappel du processus de Passation des Marchés selon les Directives du PPG de MCC.

Présentation du Compact

Dans son introduction, Mr Ibrahima BA a rappelé les conditions d'éligibilité au financement du Compact et est revenu sur les différentes étapes du processus notamment :

- Phase de formulation du Compact Électricité du Sénégal ;
- Accord International de Don entre l'État du Sénégal et le Gouvernement des États-Unis à travers la MCC ;
- Phase de mise en œuvre du Compact Électricité du Sénégal

Il a ensuite rappelé les composantes du programme Compact Energie du Sénégal qui s'articulent autour des trois grands projets majeurs financés par le Gouvernement américain pour un don d'un montant de **550 millions de dollars US** auquel s'ajoute une participation du Gouvernement du Sénégal à hauteur de **50 millions de dollars US** :

- **Le Projet transport** qui a pour objectif de fournir de l'électricité de qualité à partir des sources les moins coûteuses à la disposition de Senelec pour répondre à la demande croissante sur le réseau interconnecté du Sénégal. Ce Projet touchera 4,6 millions de bénéficiaires
- **Le Projet Accès** qui a pour objectif d'accroître l'offre et la demande de qualité dans les zones rurales et périurbaines du Sénégal : il cible 181 mille Bénéficiaires
- **Le Projet Réforme** pour un budget estimé à 47 millions de dollars US vise à créer un environnement propice à l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'électricité et à la bonne gouvernance du secteur dans le but d'améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement en électricité : il vise 12.6 millions Bénéficiaires.

Il a enfin souligné que ces trois projets sont accompagnés par des activités transversales dont le **Genre et Inclusion Sociale, la Performance Environnementale et Sociale** qui se fondent sur les Directives du bailleur, c'est-à-dire dans le respect des exigences en matière de genre et inclusion sociale et de la performance environnementale : ces deux aspects sont beaucoup pris en compte dans les trois projets.

Présentation de la Direction Suivi, Évaluation et Analyses Économiques

La troisième activité transversale du Compact est le Suivi, Évaluation et Analyses Économiques qui prend en charge l'activité « Revue Additionnelle de la Qualité des Données » qui fait l'objet de la présente Demande de Propositions (DP).

Il a ensuite fait une brève présentation du Suivi, Évaluation qui s'articule autour de trois principes principaux que sont :

- Le principe de redevabilité qui est l'obligation de rendre compte ;
- Le principe d'apprentissage qui est le désir d'apprendre ;
- Le principe de transparence qui est l'obligation de rendre publics tous les résultats du Compact : c'est sur ce principe que s'inscrit la présente Demande de Propositions

L'activité Suivi-Évaluation comprend deux composantes essentielles :

- La composante **Suivi** qui est une collecte systématique de données et d'indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès qui sont accomplis envers les résultats qui sont

consignés dans la logique du Projet. Pour rappel, un Plan de Suivi-Évaluation est disponible sur le site de MCA-Sénégal II et retrace pour les trois Projets aussi bien les schémas logiques, c'est-à-dire les liens de causes à effets, mais également les indicateurs qui ont été identifiés et toutes les informations relatives à ces indicateurs.

Dans la phase de mise en œuvre la Direction Suivi-Évaluation va mettre un accent particulier sur le Suivi.

- La composante **Évaluation** sera conduite par le bailleur du fait que MCA-Sénégal II est juste là pour la durée de mise en œuvre du Compact, c'est-à-dire jusqu'en septembre 2026. Cette évaluation sera une appréciation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats des Projets.

Selon la loi fondatrice de la MCC, les investissements doivent inclure des objectifs spécifiques qui doivent être réalisés pendant la durée du Compact, la responsabilité envers la réalisation des objectifs, les cibles à atteindre pour les résultats et les jalons.

Pour le S&E tous les indicateurs font l'objet de cible mais également de valeur de base pour suivre les progrès qui sont réalisés, les bénéficiaires qui sont identifiés et une stratégie du pays pour soutenir le progrès après la durée du Compact.

3. PRESENTATION DE LA MISSION

Pourquoi une Revue de la Qualité des Données ? C'est pour :

- Sous-tendre un mécanisme d'examen et d'analyse de la qualité et de l'utilité de l'information sur la performance, s'ajoutant aux exigences de qualité standard des données qu'un MCA doit respecter ;
- Compléter la première RQD en termes de champs de couverture relativement aux données d'enquêtes et celles devant être produites par les consultants ;
- Apporter des réponses inclusives et opérationnelles aux défis relevés dans la collecte et la fiabilité des données de performance du Compact ;

Ceci pour atteindre un objectif général qui est d'effectuer un diagnostic de la qualité des informations attribuées aux indicateurs de mesure des performances du Compact électricité du Sénégal et de documenter toutes les limites et proposer des mesures d'atténuations idoines.

Les objectifs spécifiques de la mission se résument comme suit :

- Évaluer le système de production, d'analyse et de rapportage des données et des indicateurs, y compris les méthodologies et documents techniques élaborés dans le cadre du processus de vérification et justification des données
- Analyser la fiabilité des données dans le cadre de mesure de rendement du Compact dans leur environnement statistique afin d'apprécier leurs capacités à permettre de mesurer fidèlement les performances, progrès et résultats du Compact
- Examiner la nécessité ou pas de procéder à des corrections sur les données de manière à mesurer efficacement le résultat visé
- Améliorer et garantir un rapportage des performances du compact basé sur des données de qualité pour sous-tendre fidèlement les décisions éventuelles au bénéfice d'une meilleure mise en œuvre du Compact, et même au-delà
- Formuler des recommandations concrètes, inclusives et réalisable à MCA-Sénégal II

et aux entités de mise en œuvre pour améliorer les processus de recueil, de traitement, d'analyse et de validation/justification des données collectées

- Proposer des mesures d'atténuation inclusives visant à corriger les limites identifiées
- Élaborer un plan d'actions inclusif, pour assurer une qualité des données du Compact

Quels sont les critères d'évaluation de la Qualité des Données ?

A. La précision

Les données sont mesurées et documentées avec précision à la source primaire. Il n'y a aucune erreur dans l'agrégation, le calcul et la déclaration subséquents des données. Les données concordent avec la définition documentée de l'indicateur. Le système de collecte de données a mis en place des mécanismes pour prévenir les erreurs ou les modifications intentionnelles.

- La marge de l'erreur est-elle rapportée ?
- La marge de l'erreur est-elle inférieure au changement attendu dans l'indicateur ?
- La marge de l'erreur est-elle acceptable pour la prise de décision, le coût/avantage donné ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la Précision des données ?

B. La cohérence

Le système de collecte et de communication des données est cohérent au fil du temps.

- Les données permettent-elles de renseigner une synergie interne des interventions ?
- Les données produites sont-elles suffisamment synchrones pour informer sur les changements visés, la prise de décision ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la Cohérence du système de gestion et de communication des données ?

C. La promptitude

Les données sont disponibles, à un coût raisonnable, à une fréquence suffisante pour éclairer la prise de décisions du projet.

- Les données sont-elles collectées et rapportées aussi régulièrement que possible ?
- Les données rapportées sont-elles les plus récentes ?
- La date de collecte est-elle régulièrement identifiée ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la Promptitude des données ?

D. La transparence

Le système de collecte et de communication des données est transparent de sorte qu'il peut être facilement examiné ou observé et compris.

- Les données produites reflètent-elles suffisamment la réalité ?
- Les données produites sont-elles suffisamment exploitables ?
- Les informations produites sont-elles suffisamment consensuelles ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la Transparence du système de

gestion et de communication des données ?

Quelle approche méthodologique de mise en œuvre de la mission ?

Pour une mise œuvre réussie, le Consultant doit :

- Proposer une approche méthodologique efficace et cohérente ;
- Prendre en considération les critères d'évaluation énumérées ;
- Répondre aux questions d'évaluation formulées ;
- Affiner les questions pour proposer d'autres questions pertinentes d'évaluation des indicateurs.

Pour la cohorte 1 d'analyse

Durant cette phase, 25 indicateurs seront examinés pour les Projets Transport, Accès et Réforme. Ils sont répartis comme suit :

- Projet Transport : 07 indicateurs
- Projet Accès : 08 indicateurs
- Projet Réforme : 10 indicateurs.

La période de mise en œuvre est estimée à 05 mois.

Pour la cohorte 2 d'analyse

Durant cette phase, 15 indicateurs seront examinés pour les Projets Transport, Accès et Réforme. Ils sont répartis comme suit :

- Projet Transport : 00 indicateurs
- Projet Accès : 05 indicateurs
- Projet Réforme : 10 indicateurs.

La période de mise en œuvre est estimée à 05 mois.

La durée globale de mise en œuvre est estimée à 12 mois

4. PRESENTATION PAR LE PROCUREMENT AGENT DES CONDITIONS SPECIFIQUES DE CONCURRENCE ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS AUX PARTICIPANTS POUR UNE MEILLEURE PREPARATION DES PROPOSITIONS A SOUMETTRE ;

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les Consultants devront prendre pour une bonne préparation de leurs propositions, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

À cet effet, il est demandé aux Consultants de s'approprier la Demande de Propositions en lisant attentivement le dossier, sans négliger aucun détail, pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure Proposition possible.

Par ailleurs il a été rappelé que les propositions seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA Sénégal II. Ce panel produira un rapport argumenté sous-tendu par

des commentaires sur les forces et les faiblesses relevées pour chaque Consultant et pour chaque critère.

Il a ensuite été rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a été enfin formulé les recommandations sur les différents critères d'évaluation notamment la capacité organisationnelle et l'expérience du Consultant, l'approche méthodologique et le plan de travail et la qualification du personnel clé. Au nombre de ces recommandations, le soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivants en préparant sa proposition :

3.1 Expérience du Consultant :

Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le panel en gardant à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA-Sénégal II.

3.2. Méthodologie :

S'assurer que la méthodologie est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières ont été prises en compte et bien adressées; bien structurer la note de méthodologie de manière à faciliter l'évaluation ; arrimer la méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes; s'assurer de la cohérence du Plan de travail par rapport à la méthodologie développée, du bon phasage des différentes activités à mettre en œuvre ; s'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clef est suffisant.

3.3 Personnel-clé :

Respecter les exigences des TdR afférentes à la qualification du Personnel-clé, autant que possible, mobiliser des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'engranger le maximum de points ; si ce personnel n'existe pas en interne, aller le coopter ailleurs ; s'assurer de la disponibilité des Personnels clefs proposées pour la mission et fournir les CV suivant le format édicté dans la DP pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

3.4 Contrôle Qualité des Propositions :

S'imprégner suffisamment de la Demande de propositions dans toutes ses dimensions (I.T.C, TdR, Clauses contractuelles, etc.); dresser une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de la proposition ont été réunies ; mettre en place un mécanisme de revue (Contrôle qualité) et procéder à une auto-évaluation de la proposition et aux ajustements nécessaires, avant sa finalisation; s'assurer que la proposition a été signée par la Personne dûment habilitée de par les statuts (à défaut établir une procuration pour la personne mandatée); soumettre la proposition dans les délais prescrits dans la demande de proposition et selon la procédure de soumission décrite dans la DP, puisque, passé le délai, la proposition ne sera pas acceptée; répondre avec promptitude aux sollicitations de compléments d'informations qui pourraient être adressées en cours d'évaluation.

3.5 Recommandations spécifiques sur les modalités de E-soumission, objet de l'Annexe 1 à la Section II de la Demande de propositions

Compte tenu de l'occurrence des problèmes notés à ce niveau, de fortes recommandations ont été formulées pour que les Consultants s'imprègnent bien des instructions afférentes au mode de soumission de la proposition.

5. SÉANCE DE QUESTIONS/ RÉPONSES:

À la fin des présentations, aucune question orale n'a été posée par le seul participants.

Cependant, il a été demandé aux participants de formuler par écrit toutes ces questions et d'autres éventuellement et de les transmettre au Procurement Agent qui répondra à travers un bulletin Questions/Réponses qui sera envoyé à tous les soumissionnaires potentiels.

Il a été rappelé dans ce sens que les Consultants peuvent demander des clarifications par courriel au plus tard vingt (20) jours avant la date limite de soumission des propositions, de manière que les réponses soient communiquées à tous les Consultants au plus tard dix (10) jours avant la date limite de soumission des propositions.

Les demandes de clarifications doivent être adressées au Procurement Agent de MCA Sénégal II à l'adresse : IDUSMCASenegalPA@dt-global.com

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, les remerciements ont été renouvelées aux Firmes pour l'intérêt manifesté pour la mission.

Moussa SOW

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moussa SOW', with a stylized flourish above the name.